

<http://pierrealainmillet.fr/PPA-de-bonnes-intentions-sans>



Conseil de métropole du 14 mars 2022

PPA : de bonnes intentions sans financements

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2022

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le Plan de Protection de l'Atmosphère fixe l'objectif de ramener les concentrations en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites dans l'objectif que nous ne pouvons tous que partager "*garantir le droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé*".

Nous avons vécu ces derniers jours un nouvel épisode saharien qui a marqué dans toute l'agglomération nos fenêtres et nos véhicules et qui nous rappelle que si ce plan vise bien sûr les pollutions anthropiques, il y a aussi des causes naturelles, ce qui, je le disais hier, conduisait en plein confinement en mars 2020 à un pic de pollution aux poussières.

Ce PPA se montre ambitieux, en visant non plus seulement le respect des seuils réglementaires (quasiment tous atteints sauf au niveau de quelques localisations spécifiques), mais les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus faibles et plus bénéfiques pour notre santé, et récemment renforcés.

Les actions traitent prioritairement de la pollution de fond dont l'impact sanitaire est plus important que les épisodes ponctuels dont on parle pourtant beaucoup. Mais les actions visant à diminuer la pollution de fond auront nécessairement un effet bénéfique sur les pics de pollution, en diminuant leur fréquence et leur intensité.

Nous soutenons la décision importante d'élargissement géographique de ce plan. Nous savons tous en effet que les pollutions de l'air se déplacent avec les masses d'air en fonction du vent, et que des pollutions nées en zone urbaine se retrouvent au loin comme l'ozone au-dessus du Vercors par exemple, qui peut provenir des réactions chimiques à partir des oxydes d'azote émis par la circulation dans l'agglomération lyonnaise.

Ou encore l'impact des émissions de la torchère de Feyzin qui ne retombent que très peu à proximité mais sont emportées par les vents dominants, à l'Est donc.

C'est aussi ce que disent les contributions des communes de l'Est Lyonnais traversées par les autoroutes et qui constatent leur impact sur la qualité de l'air qui ne peut trouver de réponses locales.

Nous sommes donc très favorables à l'extension géographique de ce PPA, et nous pensons d'ailleurs qu'il devrait s'articuler avec les autres PPA régionaux, dont bien sûr celui de Grenoble, dans une approche nationale.

Mais rien dans ce PPA ne nous dit comment sont financées les actions diverses et parfois complexes qui sont proposées. Le vice-président Athanaze a rappelé les actions conduites et financées par la métropole. Mais pour ce qui concerne la région et l'état, nous sommes dans le flou. C'est bien sûr le cas de l'impact des transports et notamment du fret routier, dont tout le monde dit qu'il faut le transférer sur le fret ferroviaire, mais dont personne ne dit comment il faut financer le contournement autoroutier de l'agglomération lyonnaise, le CEFAL. Personne ne dit non plus comment assurer la desserte ferroviaire des zones industrielles de l'agglomération, ni comment retrouver une offre de transport de marchandises efficace pour les entreprises et quel bilan tirer de la privatisation de la SNCF qui date pour les marchandises de plus de 20 ans. Son résultat a été un report modal sur le fret routier.

De fait, malgré les milliards des plans de relance, rien ou presque ne vient accélérer les investissements nécessaires dans les infrastructures de transport décarbonés et non polluants. Le développement d'un RER métropolitain aurait pourtant un impact essentiel sur la qualité de l'air de la métropole comme de l'aire urbaine et de toute la région.

Nous regrettons que ce PPA en reste à des intentions louables mais n'engage pas réellement une politique publique à la hauteur des enjeux.